

Si le message ne s'affiche pas correctement, cliquez ici

CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

N° 35 - mars/avril 2021

**Vient de
paraître**

Actualités

L'interview

En bref

A la Une



L'isolation à 1 euro

Les aides à la rénovation énergétique sont très sollicitées par les particuliers. Des professionnels peu scrupuleux profitent de cet engouement pour exercer des pratiques commerciales déloyales ce qui entraîne une augmentation du nombre de plaintes portées auprès de la DGCCRF.

L'article

Vient de paraître



Communiqués de presse

- Trotinettes, " hoverboards", monoroues et autres engins de mobilité urbaine : pour vous déplacer en toute sécurité, suivez les conseils de la DGCCRF
- Articles de literie (matelas, oreillers, couettes...), habillement (chaussettes, chaussons...) : la DGCCRF relève de nombreuses anomalies concernant leur traitement par des produits chimiques
- Présentation du bilan 2020 de la DGCCRF
- Tromperie sur l'origine de masques : la DGCCRF mène des investigations concernant une société commercialisant des masques chirurgicaux et FFP2 faussement présentés comme étant fabriqués en France
- Intoxication par champignons Shiitake : l'Anses et la DGCCRF rappellent l'importance de bien les cuire avant de les consommer
- RappelConso : lancement du site internet dédié aux rappels de produits dangereux
- La plateforme SignalConso de la DGCCRF fête sa première année
- Négociations commerciales : une enquête de la DGCCRF conduit à la condamnation de l'enseigne CARREFOUR à une amende de 1,75 millions d'euros



Brochures, dépliants et fiches pratiques

- Établissement hébergeant des personnes âgées
- Le dropshipping
- Lunettes et lentilles correctrices
- La commande publique : sanction et réparation des ententes
- Faux sites administratifs, attention aux arnaques

Actualités

Découvrez le site RappelConso

Lancé le 1^{er} avril 2021, RappelConso est le site unique d'information des consommateurs sur les alertes de produits dangereux. RappelConso recense les rappels de produits "grand public", alimentaires ou non alimentaires à l'exception des médicaments et des dispositifs médicaux.



Pour en savoir +



Plein feu sur l'étiquette énergétique

L'étiquetage énergétique des appareils électroménagers permet au consommateur de sélectionner les modèles les plus économes en énergie. La DGCCRF a enquêté une nouvelle fois pour contrôler le respect des règles relatives à cet étiquetage qui joue un rôle majeur pour l'information du consommateur.

Découvrir

Les complémentaires santé passées au scanner

La DGCCRF a contrôlé de nombreux contrats de complémentaires santé et vérifié chaque clause afin de pointer les déséquilibres significatifs et autres abus qu'elles pouvaient comporter. Une enquête qui a mis en lumière un panel varié de clauses abusives devant être éliminées des contrats.



L'article



6 mois de prison ferme pour des solutions hydroalcooliques non-conformes et dangereuses

A la suite d'une enquête de la DGCCRF menée en mars 2020, le gérant d'un laboratoire a été condamné à 6 mois de prison ferme et à une forte amende pour avoir vendu des produits dits hydroalcooliques dont la teneur en alcool était insuffisante pour avoir une action désinfectante, et ce à un prix supérieur au prix maximum légal.

[En savoir +](#)

Guide de prévention des arnaques : une nouvelle version est disponible

Dès le premier semestre 2020, les services de l'État et les autorités de contrôle ont édité un guide de prévention visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre les fraudes et escroqueries. Ce guide a été enrichi pour prendre en compte les nouvelles problématiques rencontrées.

TASK FORCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ARNAQUES

GUIDE DE PRÉVENTION
CONTRE LES ARNAQUES

[Le guide](#)



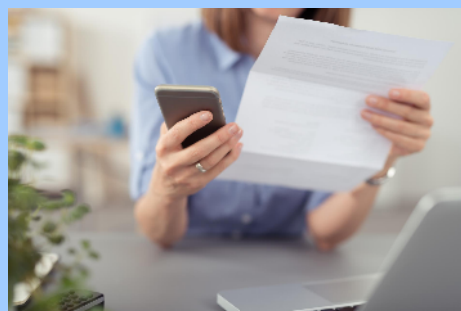
Biocides et détergents : une mise sur le marché sous surveillance

Défauts d'étiquetage, dates de péremption dépassées, mentions interdites, plus de 44 % des établissements contrôlés en anomalie.

[L'enquête](#)

Les modifications unilatérales des contrats de télécommunication

Les fournisseurs de services de communication électroniques (forfait mobile ou accès internet) font régulièrement évoluer les contrats de leurs abonnés. Les modifications unilatérales des contrats sont autorisées par le Code de la consommation sous réserve de certaines conditions.



[En savoir +](#)



La DGCCRF présente son rapport annuel 2020 en vidéo

Le 22 avril, la DGCCRF a présenté son rapport annuel de l'année 2020 lors d'une conférence de presse virtuelle. Retrouvez en vidéo les chiffres clés, les enquêtes phares, les sanctions marquantes et les actions emblématiques de la DGCCRF.

[La vidéo](#)

Interview

Facebook live RappelConso

Romain Roussel, porte-parole de la DGCCRF et Laurence Ollivier, représentante de l'Institut National de la Consommation ont présenté le site RappelConso et ont répondu aux questions des internautes au cours d'un facebook live.



[Le replay](#)

En bref



Webinaire "Mobility as a service" (MaaS) et concurrence : régulation des applications de mobilité

La pandémie de Covid 19 ne permettant plus l'organisation des ateliers de la DGCCRF à Bercy, nous vous proposons de visionner notre webinaire qui s'est tenu le 9 avril 2021.

[Webinaire](#)



Réglementation

Professionnels, consommateurs, consultez le dernier panorama des textes réglementaires sélectionnés par la DGCCRF pour parfaire vos connaissances juridiques.

[En savoir +](#)

PLUS QUE 5 PRODUITS DISPONIBLES

-70%
-80%

Achats en ligne, gare aux arnaques!

Attention aux publicités déguisées et aux recommandations d'achats.
Attention aux faux soldes et aux promotions.
Préférez vous des sites qui vous offrent le meilleur prix.
Plus d'informations sur les garanties des produits.
Voyez tout en ligne, gardez la trace de vos achats.

Dropshipping : tout ce qu'il faut savoir pour éviter les mauvaises surprises

SUIVEZ LES CONSEILS DE LA DGCCRF

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/dropshipping-g-gare-aux-mirages-1>

DEVENEZ RICHE RAPIDEMENT

Dropshipping*, gare aux mirages!

Attention aux promesses de gains rapides.
Attention aux plateformes douteuses.
Le succès à distance est réglementé (TVA, droit de consommation, etc.).
En cas de litige, vous devez être en mesure de prouver l'achat et le prix.

Suivez-nous sur



[Twitter](#)



[Facebook](#)



[RSS](#)



[LinkedIn](#)

Abonnement - Modification de l'abonnement - Archives - Désabonnement

Crédits photo : DGCCRF-AdobeStock-Phovoir-Pixabay

Concurrence et consommation est éditée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est diffusée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions de la DGCCRF à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Directrice de la publication : Virginie BEAUMEUNIER / Rédactrice en chef : Cécile BERSON-PRAT / Rédactrice en chef déléguée : Hélène GARCIA / Équipe de rédaction : Muriel BOURGEOIS et les contributeurs / Conception du bandeau : Aphania pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright DGCCRF. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel à contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr